

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.30

**CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE
SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES 2024**

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 8.5 : Politique de la Ville, habitat et logement

La Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1 300 territoires les plus en difficultés.

Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 prolonge le dispositif sur le Quartier Politique de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey sur la période 2024-2030.

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux est ainsi prorogé.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_30-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans le quartier prioritaire permet aux bailleurs sociaux de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité urbaine ou de la qualité de service pour leurs locataires ou des dispositifs spécifiques au quartier des Courbes de l'Albarine.

Cet abattement de 30 % de la base d'imposition est consenti pour l'année 2024.

Au regard des fonctionnements et dysfonctionnements identifiés, les priorités à traiter sont les suivantes :

- **Priorité 1** : Développer la médiation sociale pour améliorer la tranquillité résidentielle et lutter contre les phénomènes d'incivilités et de troubles de voisinage.
- **Priorité 2** : Favoriser l'animation sociale, accompagner des actions issues des besoins des locataires.
- **Priorité 3** : Avoir une meilleure gestion des encombrants, de la propreté et de prévention du vandalisme.

Les conventions sont valides pour l'année 2024, sur les bases d'imposition de l'année 2023.

Montant prévisionnel de l'exonération de TFPB 2024 basé sur les avis d'imposition 2023

	Programmes	Adresses	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de TFPB
Dynacité	Rue du Dépôt	32 rue du dépôt	40	8 228 €
Dynacité	Sarrail	2-16 rue Girod de l'Ain	72	14 307 €
Dynacité	Noblemaire	Tour A-B-C-D Rue Gustave Noblemaire	132	25 957 €
Dynacité	Dimitriewsky	31-41 rue du dépôt	29	6 617 €
Dynacité	Rue Jean Emery	10-14 rue Jean Emery	30	5 166 €
Dynacité	Chemin du Dépôt	40-42 Chemin du Dépôt	4	806 €
Dynacité	Reliquat 2023			2 252 €
Sous-total Dynacité			307	63 333 €
Semcoda	Sarrail	1-16 rue de l'Albarine Place Sarrail	105	24 939 €
Semcoda	Reliquat 2023			3 400 €
Sous-total Semcoda			105	28 339 €
ICF habitat	LES AMBARRES - Girod de l'Ain	Rue Girod de l'Ain	2	962 €
ICF habitat	La Chapelle	Rues Auguste Isaac - Margot, Noblemaire	52	7959 €
ICF habitat	Chemin du Dépôt	37 Chemin du Dépôt	1	195 €
Sous-total ICF			55	9 116 €

TOTAL	467	100 788 €
--------------	------------	------------------

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DEL_2024_01_30-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Programme d'actions prévisionnelles faisant l'objet de l'abattement TFPB – Année 2024

Axe	Action	Dépenses valorisées par Dynacité	Dépenses valorisées par la SEMCODA	Dépenses valorisées par ICF
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agent de médiation sociale	21 340 €		
Sur-entretien	Sur-entretien parties communes		2 500 €	
Gestion des déchets et encombrants	Gestion des déchets et encombrants		7 000 €	
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Adulte relais	9 400 €	4 600 €	
Animation, lien social, vivre ensemble	actions innovantes aux bénéfices des habitants	2 800 €	5 550 €	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Conciergerie engagée	14 600 €		
Animation, lien social, vivre ensemble	Animations et de nettoyage quartier	5 000 €	2 000 €	3 116 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Travaux de sécurisation			6 000 €
Animation, lien social, vivre ensemble	Théâtralité	2 000 €		
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Animateur de quartier	6 500 €	5 000 €	
Gestion des déchets et encombrants	Allo Renoverie	1 000 €	1 000 €	
Gestion des déchets et encombrants	Support de communication PAV	690€	690 €	
TOTAL		63 330 €	28 340 €	9 116 €

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPROUVER** les conventions d'utilisation d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2024 jointes en annexes ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et leurs avenants.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

22 MARS 2024



Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
19/03/2024 14:03:15-DEL 2024_01_00-DE
Date de la transmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

